Sources
L'Oise économie

CCI 60
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'OISE

N° 105 • Janvier/Février 2008
www.oise.cci.fr

Le magazine de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise

DOSSIER

MÉCÉNAT
METTEZ VOTRE ENTREPRISE SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

➤ **ACTUALITÉS**
Opération performance restaurateur
p. 5

➤ **PORTRAIT**
L'imprimerie Brard, labellisée Imprim'Vert
p. 18

➤ **GÉRER**
Le 1 % Logement, une contribution utile pour vos salariés
p. 22

TAXE D'APPRENTISSAGE : VERSEZ AU CFA DE LA CCI DE L'OISE !

NOUVEAU

Au départ de Paris-Beauvais

JERSEY-GUERNESEY

Les nouveaux paradis

6 vols aller/retour par semaine

Jersey 279 € aller retour taxes comprises*. Billets modifiables

www.blueislands.com

www.aeroportbeauvais.com

*Sous réserve de modifications

AÉROPORT PARIS BEAUVAIS TILLÉ

Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise

blueislands

N° 105 JANVIER/FÉVRIER 2008

4 ACTUALITÉ

4 Droit de préemption
4 L'ACCRE gérée par la CCI de l'Oise
5 Se former aux TIC
5 Opération Performance Restaurateur
6 Explorez les marchés européens
Nouveau taux de subvention pour le VIE
8 Schémas de cohérence territoriale (SCOT)
9 Les vallées Bréthoise
10 Repères

12 DOSSIER

Mécénat
Mettez votre entreprise
sur le devant de la scène

16 ÉCHANGES

16 Vous accompagner en sécurité
et environnement
17 Le bac à graisse : un équipement
indispensable !
La marque Imprim'vert
18 Portraits
L'imprimerie Brard, labellisée Imprim'Vert
20 L'actualité en images

21 PRATIQUE

21 Juridique
D'Internet au GPS
22 Gérer
Le 1 % Logement, une contribution utile
pour vos salariés
25 Cadre de vie
26 Kiosque
27 Cession / Reprise

L'Oise économie :
revue bimestrielle
de la Chambre de commerce
et d'industrie de l'Oise

Pont de Paris - BP 60250 - 60002 BEAUVAIS CEDEX
Tél : 03 44 79 80 81 - Fax : 03 44 79 80 69
Directeur de la publication : Jacky Lebrun.
Rédacteur en chef : Delphine Savreux. Rédaction : Delphine Savreux.
Maquette et illustrations : Isabelle Brazzolotto.
Publicité - Tél : 03 44 79 80 94 - Fax : 03 44 79 80 69
Conception et réalisation : CCI de l'Oise - ISSN 1778-9869
Imprimeur : SIB, Boulogne sur Mer - Tirage : 21000 exemplaires
redaction@cci-oise.fr regie@cci-oise.fr

Taxe d'apprentissage : soutenez l'action de votre CFA

La nouvelle campagne de collecte de la taxe d'apprentissage va débuter et vous allez recevoir d'ici peu votre bordereau de collecte.

Une nouvelle fois, j'appelle instamment les entreprises de l'Oise à soutenir l'action de notre CFA.

Vous le savez, votre CFA tertiaire/mécanique/optique/ de Nogent-sur-Oise et votre CFA hôtellerie/restauration de Gouvieux accueillent plus de mille jeunes apprentis, avec un taux de réussite aux examens de plus de 82 % et un taux d'insertion professionnelle supérieur à 90 %.

Cet outil de formation, conçu et développé par les chefs d'entreprise de l'Oise au service des entreprises de l'Oise a vu, dans les cinq dernières années, sa capacité doubler, la création d'un service de restauration pour les jeunes et les professeurs, l'édification d'un gymnase, le nombre de salles de cours multiplié par deux.

De nouveaux projets sont en cours, pour augmenter encore notre capacité d'accueil, pour ouvrir de nouvelles sections répondant aux besoins des jeunes et des entreprises, pour répondre aux objectifs ambitieux fixés par le Conseil Régional de Picardie.

Tous nos ressortissants ont ainsi une occasion unique de marquer leur satisfaction et leur soutien à ces initiatives : l'affectation de leur taxe d'apprentissage.

Alors, si vous partagez cette vision, n'oubliez pas d'attribuer votre taxe d'apprentissage, en mentionnant explicitement sur votre bordereau l'affectation de votre taxe au CFA de la CCI de l'Oise, seule mention permettant à votre CFA de recueillir le bénéfice de votre soutien financier.

Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur la CCI de l'Oise au service de l'apprentissage et de vos entreprises.

Jacky Lebrun
Président de la CCI de l'Oise

Brèves

Commerce en fête

La CCI de l'Oise, soutenue par le Conseil général et le Conseil régional, s'est ralliée cette année à l'opération nationale "Commerce en fête", sur le thème fédérateur "mon commerçant, mon environnement".
En octobre dernier, pendant une semaine, les commerçants de centre-ville de l'Oise ont valorisé leurs métiers, leurs produits et leur savoir-faire avec des animations, réductions, cadeaux et jeux-concours… Ils ont également remis à leurs clients plus de 100 000 chartes "éco-attitude" pour attirer l'attention sur la problématique de l'environnement et du développement durable.
A leur tour, les commerçants ont reçu de la CCI une ampoule fluo-compact. Symbolique, ce don a une vocation pédagogique pour sensibiliser aux économies d'énergie dans leurs établissements.

En chiffres, Commerce en fête 2007, c'est : 655 commerçants, 24 villes et 19 unions commerciales participants ; 45 000 bulletins de jeu reçus ; 40 000 sacs distribués…

Les commerçants intéressés par la prochaine édition en 2008 de Commerce en fête peuvent d'ores et déjà prendre contact avec la CCI de l'Oise.

>Contact

Ted Hennequin
Tél : 03 44 79 80 19
hennequin@cci-oise.fr

DROIT DE PRÉEMPTION des communes sur les fonds de commerce

Les communes ont désormais la possibilité d'exercer un droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce ou sur les baux commerciaux.

Lorsqu'une commune envisage d'instituer ce droit de préemption, le maire soumet pour avis le projet de délibération du conseil municipal à la CCI et à la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) dans le ressort desquelles se trouve la commune. Le projet de délibération est accompagné du projet de plan délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, et d'un rapport d'analyse. En l'absence d'observations de la CCI et de la CMA dans les deux mois de leur saisine, l'avis de l'organisme consulaire est réputé favorable.
A l'intérieur du périmètre de sauvegarde, toute demande de cession de fonds et de baux doit être adressée au maire de la commune. Dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration préalable, la commune notifie au cédant soit sa décision d'acquérir aux prix et conditions indiqués dans la déclaration préalable, soit son offre d'acquérir aux prix et conditions fixés par l'autorité judiciaire saisie dans les conditions prévues à l'article R. 214-6 du décret du 26/12/07, soit sa décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption.
La rétrocession à un nouvel exploitant doit intervenir dans un délai d'un an à compter de la prise d'effet de l'acquisition par la commune. Si celle-ci ne parvient pas à trouver de repreneur dans ce délai, elle doit proposer à l'acquéreur évincé la possibilité de racheter le fonds ; celui-ci bénéficie d'un droit de priorité d'acquisition.

>Contact

Service promotion des entreprises commerciales et de services
Tél : 03 44 79 80 21

L'ACCRE gérée par la CCI Oise

Depuis le 1er décembre 2007, les créateurs d'entreprise peuvent déposer leur demande d'ACCRE (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise) en même temps que leur dossier de formalités de création - reprise d'entreprise auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de la CCI de l'Oise.

Avec le nouveau dispositif, la formalité de demande d'ACCRE, devient plus simple. Elle est désormais faite au moment de l'immatriculation au CFE, qui la traite et la transmet à l'URSSAF. Il s'agit d'une simplification majeure pour les candidats à la création - reprise d'entreprise dont plus de 40 % sont demandeurs d'emploi en France.

CFEnet, SERVICE PLUS RAPIDE ET PLUS SIMPLE

Toujours afin de simplifier les démarches administratives, les Chambres de commerce et d'industrie ont mis en place un service en ligne www.cfenet.cci.fr qui permet de procéder, en toute simplicité et sécurité, aux formalités d'entreprise, dont la demande d'ACCRE.

Se substituant aux formulaires papier, CFEnet propose un dialogue interactif dans le cadre d'une navigation conviviale et pratique, tout en conservant la relation de proximité avec le CFE dont le créateur - repreneur dépend.

Dans le cadre de l'opération nationale "Passeport pour l'économie numérique", la CCI organise tous les lundis, des modules de formation gratuits sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, destinés aux petites entreprises et aux créateurs-repreneurs.

Se former aux TIC

Lancée début 2007 par le Ministère des PME, la campagne nationale sur l'utilisation de l'informatique et de l'internet doit permettre à des centaines de milliers de petites entreprises d'entrer dans l'univers des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ce plan a pour objectif d'améliorer la compétitivité et la performance des PME. L'un des axes, le Passeport pour l'Economie Numérique se veut être une offre de découverte et d'initiation gratuite.
La CCI de l'Oise organise donc depuis le 12 mars 2007, des formations sur le sujet à Beauvais, Nogent-sur-Oise et Compiègne. A ce jour, plus de 650 personnes ont participé.
A noter, les entreprises de moins de 2 ans et les créateurs qui suivront trois séances se verront délivrer un passeport donnant lieu à une palette d'avantages commerciaux chez les partenaires de l'opération.

>Contact
Inscription et information :
Anne-Sophie Werquin
Tél : 03 44 79 80 08
anne-sophie.werquin@cci-oise.fr

Les prochaines dates :

> 11 février 2008
à Compiègne
Le B-A BA de l'informatique et de l'Internet

> 18 février 2008
à Beauvais
Internet : outil de recherche

> 25 février 2008
à Nogent-sur-Oise
Mon entreprise sur le web

Performance Restaurateur est un dispositif qui permet aux professionnels de la restauration d'entrer dans une démarche de qualité globale, en lui apportant un véritable accompagnement humain et financier.

Opération Performance Restaurateur

L'action collective Performance Restaurateur a pour objectif d'améliorer la qualité des diverses prestations, sur le plan économique, matériel, technique et humain des établissements de restauration de l'Oise, qui s'engagent dans une démarche de qualité globale. Plusieurs étapes leur sont ainsi proposées : réalisation d'un diagnostic initial complet de l'entreprise avec propositions, mise en place de formations, réalisation de travaux et d'investissements matériels. L'analyse de toutes les activités de l'établissement, dont l'hygiène et l'accueil, donne si elle est positive, la possibilité au restaurateur d'adhérer à la marque "Qualité Tourisme" instaurée par le Ministère du Tourisme.
Des aides financières du Conseil régional de Picardie et du Conseil général de l'Oise peuvent être attribuées, sous conditions, pour l'audit et pour la réalisation des investissements.

>Contact
Nicole Harleux
Tél : 03 44 79 80 19
harleux@cci-oise.fr

Brèves

Ouverture de la 4e session de Profession Chef d'Entreprise

La CCI de l'Oise ouvrira au printemps prochain, la 4e session de Profession Chef d'Entreprise (PCE). Dispositif de formation-action pour dirigeants d'entreprise, PCE est un outil de développement personnel pour le dirigeant et stratégique pour l'entreprise. Le programme, soutenu financièrement par des partenaires, permet de réaliser un autodiagnostic, de suivre des formations sur des modules techniques, d'élaborer une stratégie de développement déclinée en plans d'actions, et de bénéficier d'un accompagnement conseil à la carte. Des places sont encore disponibles.

>Contact
David Lecuillier
Tél : 03 44 79 80 88
lecuillier@cci-oise.fr

... et de la 7e session Ecole des Managers

L'Ecole des Managers (EDM) se définit comme une formation-action proposée aux repreneurs d'entreprise, dans le cadre d'un projet de transmission patrimoniale de l'activité. Les stagiaires occupent déjà pour la plupart un poste clé dans l'entreprise, en attendant de devenir chef d'entreprise. L'EDM prépare le repreneur à ses futures responsabilités et permet une transition dans la continuité réussie.
Il reste également des places.

>Contact
Philippe Marchand
Tél. : 03 44 79 80 45
marchand@cci-oise.fr

Brèves

Se former au commerce international : tout un programme

La CCI de l'Oise, en partenariat avec le dispositif régional d'appui à l'international, organise tout au long de l'année des formations pour les collaborateurs des entreprises afin qu'ils s'initient ou se perfectionnent dans les techniques et réglementations export.
De quelques heures à trois jours, les modules de formation proposent des thématiques variées et adaptées aux évolutions des pratiques commerciales et des réglementations internationales.
Ces modules sont animés par des professionnels, experts dans leur domaine.
Les participants peuvent ainsi obtenir des réponses concrètes sur leurs problématiques quotidiennes.

Dates à retenir :
> 13 mars 2008
Amiens
Les incoterms

> 4, 11 et 18 mars 2008
Amiens
Douanes : la DEB dans les relations intra-communautaires

> 27 mars 2008
Beauvais
Choisir ses modes et moyens de paiement à l'international

>Contact

Programme complet et information :
Pôle international
Tél : 03 44 79 80 45
international@cci-oise.fr

Explorez les marchés européens

Salon Macef Milan janvier 2008

Les missions découvertes proposent aux PME-PMI non expérimentées à l'export de découvrir de nouveaux marchés et de réfléchir à un développement commercial européen, au départ de l'aéroport de Beauvais-Tillé.
Les participants bénéficient d'un soutien méthodologique pour appréhender la visite d'un salon professionnel, les contacts locaux… ainsi que d'un diagnostic "première exportation", qui cerne les actions à mettre en place pour transformer cette prospection en commandes fermes. Un accompagnement pré et post-opération ainsi qu'une formation sont également dispensés aux chefs d'entreprise, afin de garantir à chacun les pré-requis minimum pour aborder sereinement ces nouveaux marchés et le développement de l'entreprise à l'export.
Depuis le lancement des missions découvertes au printemps 2006, le bilan positif a permis à l'ensemble des participants d'entrevoir de réelles possibilités de croissance.
Autres destinations : nous consulter.

>Contact

Information et inscription :
Pôle international
Tél : 03 44 79 80 45
international@cci-oise.fr

Avril 2008	**CONSTRUMA/DECORSTONE**	**BUDAPEST - Hongrie**
Salon international de l'industrie de la construction/Décoration intérieure habitat privé et secteur bureau		
Juin 2008	**TECMA/TEM**	**MADRID - Espagne**
Services et équipements pour les municipalités, lieux de loisirs, services et techniques pour l'environnement		
Octobre 2008	**EQUIPLAST**	**BARCELONE - Espagne**
Industrie du plastique et des caoutchoucs		

Nouveau taux de subvention pour le VIE

Afin de renforcer la compétitivité des PME picardes face aux entreprises étrangères et de les accompagner dans la conquête de nouveaux marchés à l'international, le Conseil régional de Picardie renforce son soutien régional au VIE (Volontariat International en Entreprise), en augmentant le taux de subvention à 70 %.

Jusqu'à présent, les frais liés au recrutement d'un VIE par une PME en Picardie pouvaient faire l'objet d'une subvention de la Région à hauteur de 50 %, sur une période de 12 mois, dans le cadre du FRAEX (Fonds Régional d'Aide à l'Exportation). Afin de contribuer au développement de cet outil, qui peut concourir à créer des emplois et à renforcer la compétitivité des PME picardes, le soutien régional au VIE a été renforcé, en portant à 70 % le taux de subvention accordée et à 18 mois la période de prise en charge des dépenses. Cette subvention est plafonnée à 30 000 € par opération.

L'assiette de la subvention régionale comprend : l'indemnité du volontaire, variable selon les pays ; les frais mensuels de gestion et de protection sociale, qui sont compris entre 175 € et 375 €, en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise et du nombre de VIE en poste ; les frais de voyage international et de transport de bagages aller-retour (un seul aller-retour par VIE). Par contre, ne sont pas prises en charge, les dépenses opérationnelles qui sont liées à la nature de la mission que l'entreprise confie au VIE : frais de fonctionnement, frais de déplacement...

>Contact

Pôle international
Tél : 03 44 79 80 45
international@cci-oise.fr

OFFRE DE BIENVENUE

En devenant client Caisse d'Epargne, vous bénéficiez de nombreux avantages

- Vos comptes professionnel et privé rémunérés* automatiquement dès le 1er euro.
- Le transfert de vos virements et prélèvements assuré par le service Domilis.
- Un ensemble de produits et services à tarif privilégié et bien d'autres avantages.

Pour en savoir plus sur notre Offre de Bienvenue, n'hésitez pas à contacter votre Gestionnaire de Clientèle Caisse d'Epargne ou www.caisse-epargne.fr "espace professionnels"

Un Pro mérite un Pro

CAISSE D'EPARGNE
DE PICARDIE

* offre soumise à conditions. Les intérêts sont imposables dans les dispositions habituelles.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Picardie - Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 113 919 700 euros - Siège social : 2, boulevard Jules Verne, 80064 Amiens cedex 9 - 383 800 692 RCS Amiens - SIRET 383 000 682 00012 - Code NAF 651 E - Intermédiaire d'assurances, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 008 031 - Titulaire de la carte professionnelle "Transaction sur immeubles et fonds de commerce avec perception de fonds, effets ou valeurs" n° 267 délivrée par la Préfecture de la Somme, garantie financière : CEGI, 128, rue La Boétie, 75378 Paris cedex 08. Mise au format: gaxiance

Brèves

Modernisation de l'infrastructure ferroviaire

Les chantiers de modernisation de lignes décidés dans le cadre du 12e contrat de plan Etat Région se poursuivent : RFF a lancé en 2007 un chantier de renouvellement de voies sur la ligne Creil-Jeumont sur laquelle transite un trafic quotidien important : 25 trains grandes lignes, 27 TER, 30 trains lourds de fret.
Le plan a prévu le remplacement total des voies entre Longueil et Compiègne, entre Ribécourt et Noyon pour un montant de 23 M €. D'autres chantiers ont été lancés en 2007 sur les lignes Ormoy-Longueil pour 1,9 M €, Creil-Beauvais pour 3,9 M € et Compiègne-Amiens. Sur cette dernière la modernisation des gares est achevée depuis 2003. Les travaux consacrés à la voie, à l'installation d'une nouvelle signalisation, à l'automatisation des passages à niveau, se poursuivent jusqu'en 2009. En 2010, 12 allers-retours quotidiens, avec alternance de directs et d'omnibus, devraient relier les deux villes avec un gain de temps de 18 minutes. L'objectif des partenaires RFF, SNCF et Région Picardie est de mettre en place une liaison en moins d'une heure, compétitive avec un trajet voiture.

>Contact
Philippe Grouard
Tél : 03 44 23 11 11
grouard@cci-oise.fr

Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

Mode d'emploi pour les entreprises

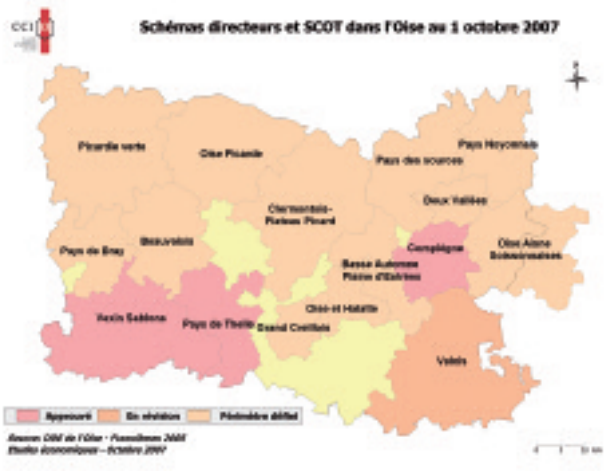

Issus des lois SRU du 13 décembre 2000 et Urbanime et Habitat du 2 juillet 2003, les SCOT imposent aux élus une réflexion très en amont de leurs projets de territoire, avant même de la formuler dans un règlement.

La procédure formelle, l'information à chaque stade d'élaboration du projet, et la concertation avant enquête publique, donnent aux acteurs économiques, l'opportunité d'influer sur les options stratégiques qu'adopteront les élus territoriaux. La CCI de l'Oise participe et apporte ses contributions à leur élaboration.

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Il s'agit d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale, présentant les grandes orientations stratégiques du territoire couvrant les thèmes, de l'habitat, des déplacements, des équipements commerciaux, d'organisation de l'espace et de l'environnement.

QUI L'ÉLABORE ?

Seules les communes et leurs groupements sont membres de la structure : établissement public intercommunal ou syndicat mixte, maître d'ouvrage.

POUR QUEL PÉRIMÈTRE ?

Les élus intercommunaux en définissent le périmètre, et le préfet vérifie qu'il permet la mise en cohérence des projets d'urbanisme, de développement économique et de déplacements.

COMMENT SE PRÉSENTE LE DOCUMENT ?

Le dossier comporte :

- un rapport de présentation incluant un diagnostic et les besoins de développement,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- un document d'orientation permettant de mettre en œuvre le PADD et respectant les grands équilibres entre urbanisation, espaces naturels et agricoles, le logement, les implantations commerciales et l'environnement.

À QUOI SERT-IL ?

Les aménageurs, promoteurs, entrepreneurs peuvent consulter le SCOT pour connaître les grandes orientations d'aménagement envisagées à l'échelle du groupement de communes ou de l'agglomération. Ils optimisent ainsi leurs programmes de logements, leur stratégie d'implantation et de croissance en accord avec le déploiement des transports collectifs.

OÙ LES CONSULTER ?

Ils sont consultables à la CCI de l'Oise, dans les Directions Départementale et Régionale de l'Equipement et dans les structures qui les ont élaborés.

COMMENT PARTICIPER À SON ÉLABORATION ?

- Les résidents sont conviés à des réunions d'information, de consultation ou de concertation, et ce à l'initiative du maître d'ouvrage qui organise une publicité imposée par la loi ou plus large, selon des modalités qu'il définit.
- La CCI de l'Oise est associée étroitement aux réflexions tout au long de processus d'élaboration. Elle se fait alors le relai des entreprises. Elle porte à la connaissance de la collectivité l'état du milieu économique.

Les entreprises peuvent également exprimer leur avis lors de l'enquête publique préalable à la mise en vigueur du document.

Les SCOT sont des documents établis pour 10/15 années et s'imposent aux autres documents d'urbanisme. L'enjeu représenté vaut que l'entreprise veille à ce que les options prises n'entravent pas son développement. Sa vigilance en amont de la réflexion peut éviter de lourds recours contentieux.

>Contact
Philippe Grouard
Tél : 03 44 23 11 11
grouard@cci-oise.fr

LES VALLÉES BRÉTHOISE : un potentiel foncier et immobilier aux portes de Paris

Au Sud de l'Oise, s'étend un bassin de vie, les vallées Bréthoise dont les caractéristiques géographiques et environnementales présentent de larges possibilités pour l'accueil des entreprises : 31 zones d'activités et pôles d'activités d'une superficie totale de près de 800 hectares.

Ces zones d'activités sont situées à proximité d'infrastructures routières, ferroviaires, aériennes et fluviales stratégiques qui leur confèrent un fort pouvoir d'attractivité.

LES PRINCIPALES LIAISONS

• Les autoroutes A1 - A16 - A15 - A26, les routes départementales RD 1016 (Paris - Chantilly - Senlis), RD 1330 (Meaux - Senlis - Creil), RD 200 (reliant les bassins d'emplois de Noyon, Cergy-Pontoise, Compiègne, Creil) ;

• L'aéroport Roissy-Charles de Gaulle à 30 minutes par l'autoroute A1 et l'aéroport de Beauvais-Tillé à 30 minutes par la RD 1016 ;

• Le Port fluvial de Nogent-sur-Oise géré par la CCI de l'Oise ;

• La Gare de Creil à 30 minutes de la Gare du Nord et le Fret marchandises à Nogent-Sur-Oise.

LES DISPONIBILITÉS FONCIÈRES

Les Marches de l'Oise, zone Franche Urbaine gardiennée et sécurisée de 30 ha proposent des locaux d'activités industrielles et tertiaires.

Le parc technologique ALATA implanté dans un environnement naturel sur les communes de Creil et Verneuil-en-Halatte, s'étend sur 100 ha dont 70 sont réservés à l'activité économique et 30 aux aménagements publics (espaces verts et voiries). Le site destiné à l'accueil d'entreprises industrielles, technologiques et de services dispose encore de 10 ha viabilisés.

Le Parc d'activités multi-sites de la Vallée de la Brèche dispose de 50 ha de surfaces à proximité de la RD 1016, ventilé essentiellement sur quatre sites.

Par ailleurs, le territoire des vallées Bréthoise présente également une offre immobilière étendue avec une typologie très diversifiée : bâtiments industriels, locaux d'activités et tertiaires…

Enfin, il faut souligner que Sud Oise Expansion le service économique de la Communauté de l'agglomération creilloise dispose d'un observatoire économique et d'une base de données foncières et immobilières couvrant le territoire des vallées bréthoise.

Le Parc d'activités multi-sites de la Vallée de la Brèche

La zone de la Croix Blanche
Sur la commune de Monchy-St-Eloi
A Proximité d'un massif boisé préservé
10 ha dont 15 000 m² actuellement disponibles en 3 lots
Activités tertiaires et de services à la personne.

La zone des Cailloux de Sailleville
Sur la commune de Laigneville le long la RD 916,
7 ha divisé en 9 parcelles offrant actuellement une disponibilité de 5,50 ha.

La zone de Mogneville
14 ha à aménager, prochainement viabilisés
Proximité de la RD 1016.

La zone d'activité de Saulcy
Sur la commune de Nogent-sur-Oise
9 ha destinés aux activités commerciales.

>Contact
Sud Oise Expansion
Tél : 03 44 64 75 80
www.sud-oise-expansion.com

Brèves

URBANISME

Elaboration et révision des PLU
Coye-la-Forêt, Passel (modification du PAZ de la zone d'activités). Fresnoy-en-Thelle.

Mise à l'enquête publique des projets de révisions ou modifications des POS/PLU
Acy-en-Multien, Boursonne, Elincourt-Ste-Marguerite, Estrées-St-Denis, Ferrières, La Chapelle-aux-pots, Le Plessier-sur-Bulles, Monchy-St-Eloi, Ons-en-Bray, Ormoy-Villers, Orvillers Sorel, Rhuis, Saint-Martin-le-Nœud, Therdonne, Troissereux, Ver-sur-Launette.

Approbation par les conseils municipaux des modifications de POS
Bethisy-St-Pierre (modification de zone de la friche ancienne IBCS, Cires-les Mello, Guiscard.

Droit de Préemption Urbain
Sur les zones U et UA, du PLU de Houdancourt.

Modification du Plan d'Aménagement de la Zone (PAZ) d'activités de Passel.

PROJETS ÉOLIENS

Une demande de permis est déposée par la Compagnie du Vent pour construire un parc éolien (12 unités) et 2 postes de livraison associés. Un arrêté préfectoral prescrit une enquête publique sur 13 communes riveraines dont Angivillers, Lieuvillers, Le Plessier-sur-St-Just et Valescourt siège du parc.

>Contact
Philippe Grouard
Tél : 03 44 23 11 11

NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI

De novembre 2006 à octobre 2007

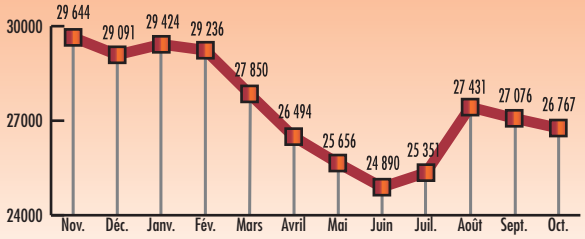

Nombre de demandeurs d'emploi

Le nombre de demandeurs d'emplois recensés dans l'Oise au 30 octobre 2007 est évalué à 26 767 (données brutes), soit une baisse de 1,15 % par rapport au mois de septembre.

En données corrigées des variations saisonnières, la demande d'emploi en France évolue favorablement : -1,2 %. La Picardie enregistre également une baisse (-1 %) qui reflète mal les différentes tendances départementales : baisse dans les départements de l'Oise et de la Somme : respectivement -1,7 % et -1,8 % et hausse de 0,4 % dans le département de l'Aisne.

Sur l'année, la diminution des demandeurs d'emploi en données brutes est générale : -9,8 % en France, -10,1 % en Picardie, -8,2 % dans l'Aisne, -11,3 % dans l'Oise et -10,4 % dans la Somme.

(Source DRTEFP 2007)

Taux de chômage

Sur un an, de mars 2006 à mars 2007, le taux de chômage a baissé dans l'Oise passant de 9 % à 7,8 %. La même tendance touche la Picardie qui passe d'un taux à 10,5 % à 9,4 % et la France : 8,3 % contre 9,5 %.

(Source DRTEFP 2007)

Les offres d'emploi

Sur un an, (de novembre 2006 à octobre 2007) le nombre d'Offres d'Emplois Enregistrées a progressé de 3,7 % en Picardie. Les trois départements connaissent tous une évolution positive : +6,7 % dans l'Oise, +3,4 % pour l'Aisne et +0,6 % pour la Somme. Sur cette même période, la France enregistre une hausse de 5,8 %.

(Source DRTEFP 2006)

INTERCOMMUNALITÉS 2007

16 **intercommunalités** ont signé un contrat de développement territorial avec le Conseil Général (Picardie verte, Pays du Valois, Plateau picard, Rurales du Beauvaisis, Creil, Clermontois, Beauvaisis, Noyonnais, Deux Vallées, Vexin Thelle, Pays de Bray, Crévecoeur le Grand, Région de Compiègne, Vallées de la Brèche et de la Noye, Sablons et Aire Cantilienne)

83 **millions d'euros** sont investis par le Conseil général dans ces partenariats.

390 **millions d'euros** de travaux ont été réalisés par les intercommunalités grâce à ces partenariats.

3 ans **Durée des contrats.**

2005 **Année de lancement** des contrats de développement entre les intercommunalités et le Conseil général.

500 **communes** sont touchées par les contrats de développement territorial, soit 72 % des communes de l'Oise.

Source : Conseil Général de l'Oise

CANAL SEINE NORD EUROPE

15 **millions de tonnes de marchandises** seront transportées sur la liaison Seine-Escaut en 2020, soit 4 fois plus qu'en 2000 sur ce même corridor nord-sud.

4 **plateformes multimodales intégrées** devraient être réalisées sur les secteurs de Nesle, Cambrai-Marquion, Péronne-Haute Picardie et Noyonnais.

350 **hectares de zones portuaires** devraient être aménagés dans une première phase (2012-2020).

10 000 **Nombre d'emplois** directs et indirects estimés pour la réalisation du Canal.

23 000 **Nombre d'emplois induits** vers 2030 du développement du trafic fluvial et des zones d'activités associées.

3,17 **milliards d'euros** (valeur juillet 2005) : coût du projet évalué pour un contrat de partenariat ; 3,52 milliards d'euros en maîtrise d'ouvrage public.

Source : VNF

Les Rendez-vous des Entrepreneurs

Entrepreneurs, chefs d'entreprise, responsables économiques ces réunions d'information et d'échanges d'expérience sont pour vous.

Un jeudi par mois
à Beauvais
de 14 h 30 à 17 h 30

Réunions gratuites

PROGRAMME 1er SEMESTRE 2008

1 - L'entreprise et le travail des personnes handicapées
Intervenant : CAP Emploi Oise - IPSHO
Jeudi 17 janvier 2008

2 - Les gisements de progrès de votre entreprise
Intervenante : Corinne THIBOUT - WIKANE
Jeudi 14 février 2008

3 - La Loi de finance 2008
Intervenant : Laurent NUNS - IN EXTENSO Picardie-Ile de France
Jeudi 20 mars 2008

4 - La communication opérationnelle
Intervenantes : Fanny SOUCHON - Société CLE DE FA
Jeudi 24 avril 2008

5 - La sécurité économique
Intervenants : Henri DHENIN - Capitaine de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) et Thierry EMILIEN - Commandant de la DST à Creil
Jeudi 22 mai 2008

6 - Les techniques de transmission d'entreprises
Intervenant : Maître Christian DE BAILLIENCOURT - Avocat au barreau de Senlis - Spécialiste en droit des sociétés
Jeudi 19 juin 2008

Programme détaillé sur demande

Contact
Janique Tillier - Tél : 03 44 79 80 88
tillier@cci-oise.fr

CCI O
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'OISE

DIRIGEANTS-DAF
www.valeurs-patrimoniales.fr
Défiscalisez à 100% l'impôt de votre société

Déduisez à 100% le montant de votre investissement du résultat net avant impôt de votre société grâce aux nouvelles mesures fiscales. Un cabinet d'expertise comptable est le garant juridique, fiscal et comptable d'une ingénierie entièrement sécurisée.

VALEURS PATRIMONIALES
CABINET DE CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE
03 44 76 47 71
CONCESSIONNAIRE Victoria PATRIMOINE

INFORMATIONS & ÉTUDES GRATUITES
Nom
Prénom
Société
Siège social
Téléphone
Email
A retourner par fax au 03 44 76 60 22 ou par courrier Valeurs Patrimoniales, 31 rue de la Croix Noire 60150 MONTMACQ
Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Vous payez des cotisations sociales

Certains travaillent sans être déclarés !

C'EST ILLÉGAL !

Vous souhaitez ?
☐ Payer pour eux
☐ Qu'ils ne soient jamais sanctionnés
☑ Que ce ne soit plus toléré !

ENSEMBLE, LUTTONS CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULÉ
qui prive les salariés de leurs droits sociaux et fausse la concurrence entre les entreprises.

La culture ne relève plus du pré carré de l'Etat : elle est également devenue une affaire d'entrepreneurs. Si les PME se montrent encore hésitantes, elles ont tort. Non seulement le mécénat n'est pas uniquement réservé aux grandes entreprises mais surtout son statut fiscal fortement incitatif, depuis la loi du 1er août 2003, doit les encourager à développer davantage leurs projets de mécénat.

MÉCÉNAT METTEZ VOTRE ENTREPRISE SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

Photo : Nicolas Havette

Le mécénat est un acte simple, accessible à toutes les entreprises y compris les plus modestes, et qui peut leur apporter beaucoup. Dans les faits, il s'agit d'un don en numéraire, en compétences, en nature ou en technologie au profit d'organismes et d'œuvres d'intérêt général.

QU'EST-CE QUE LE MÉCÉNAT CULTUREL ?

Pour ce qui concerne la culture, les actions de mécénat peuvent revêtir divers aspects : la sauvegarde, l'enrichissement et la valorisation de monuments, musées, archives, livres, archéologie… ; la diffusion de spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cinéma, cirque) ; le soutien à la création contemporaine par l'acquisition d'œuvres originales d'artistes vivants ; l'achat et le prêt d'instruments de musique destiné à des musiciens de haut niveau ; la diffusion de la littérature, de la langue et des connaissances scientifiques françaises…

Les dons de l'entreprise qui souhaite s'investir dans une telle démarche, peuvent bénéficier aux établissements publics, aux fondations ou associations reconnues d'utilité publique, aux organismes d'intérêt général (en particulier les associations dont la gestion est désintéressée, l'activité non lucrative et ne profitant pas à un cercle restreint de personnes), mais aussi aux organismes du spectacle vivant (à l'exclusion des organismes constitués en société) et à certains établissements d'enseignement publics ou privés agréés.

COMMENT CHOISIR SON PROJET ?

Le mécénat culturel est finalement assez simple à mettre en œuvre, seul ou par le biais de clubs d'entreprises. Il ne nécessite pas forcément beaucoup de moyens pour avoir un impact positif à la fois sur votre entreprise et sur les projets culturels retenus. Il faut toutefois respecter quelques étapes essentielles.

Avant tout, choisissez un projet culturel qui corresponde à l'entreprise ou à ses envies et dont elle pourra tirer le maximum de satisfaction et de retours positifs. Assurez-vous que l'organisme bénéficiaire est en mesure de vous fournir la garantie de son éligibilité au mécénat fiscal (rescrit fiscal). Etablissez une convention de mécénat entre votre entreprise et l'organisme bénéficiaire, qui permet de fixer les engagements de chacun et notamment les contreparties dont vous pourrez bénéficier. Demandez à l'organisme bénéficiaire un reçu fiscal de don aux œuvres (Cerfa N°11580*02) que vous devrez joindre à votre déclaration fiscale. Enfin, optimisez votre action de mécénat, en communiquant auprès de vos partenaires ou du grand public, en mobilisant vos salariés autour de ce projet… et surtout profitez pleinement du plaisir qu'offre la culture !

Œuvre de JB Bruant

Le Dispositif Mécénat en Picardie a pour objectif de vous accompagner dans l'élaboration de votre projet. N'hésitez donc pas à prendre contact avec la DRAC Picardie, votre CCI, votre expert-comptable et votre notaire.

QUELS AVANTAGES FISCAUX ?

La loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a créé un dispositif fiscal très incitatif, doublant l'avantage fiscal antérieur, à savoir : 60 % de réduction fiscale et 25 % de contreparties soit un avantage global de 85 % du montant du don pour l'entreprise mécène. En voici les grandes lignes.

Une réduction de votre impôt sur les sociétés de 60 % du montant des dons aux œuvres et organismes d'intérêt général, dans la limite d'un plafond de 0,5 % de votre chiffre d'affaires H.T. (avec la possibilité de reporter l'excé-

dent sur les cinq exercices suivants en cas de dépassement de ce seuil).
Des contreparties en communication et relations publiques pour votre entreprise plafonnées à hauteur de 25 % du montant du don. Il s'agit par exemple de billets pour les spectacles, de visites privées, de mise à disposition d'espaces de réception, de l'insertion de votre logo sur un catalogue d'exposition...
Une réduction d'impôt de 90 % du montant du don pour l'acquisition d'un "trésor national" ou d'une "œuvre d'intérêt patrimonial majeur" au profit d'une collection publique, ou de 40 % si l'œuvre est acquise par l'entreprise pour son propre compte.
Des avantages fiscaux pour l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants exposées dans un lieu accessible au public, aux clients, aux salariés (à l'exception des bureaux de votre entreprise) ou pour l'achat d'instruments de musique destinés à être prêtés à des artistes professionnels ou à des étudiants de haut niveau.

QUEL INTÉRÊT POUR L'ENTREPRISE ?

Au-delà de l'intérêt personnel que vous pouvez avoir pour la culture ou certaines actions culturelles de proximité, il faut envisager le

mécénat culturel comme un partenariat gagnant-gagnant qui doit s'inscrire dans la stratégie de votre entreprise. On peut noter trois bénéfices majeurs à tirer d'une telle démarche.
C'est un moyen idéal pour communiquer autrement : en externe, vis-à-vis de vos clients, de vos partenaires ou du grand public ; en interne, auprès du personnel de votre entreprise. C'est également une façon d'affirmer vos valeurs et de mettre vos compétences au service de l'intérêt général, mais aussi de soutenir le développement culturel local et donc de participer à l'attractivité de votre territoire.

>Contact

CCI de l'Oise
Delphine Savreux
Correspondante Mécénat
Tél : 03 44 79 80 94
savreux@cci-oise.fr

Remise des Prix des Trophées du mécénat culturel en Picardie

Une centaine de personnes, dont beaucoup de responsables d'entreprises, était présente le 4 décembre dernier au Château de Compiègne pour découvrir le palmarès de la 1re édition des Trophées du Mécénat Culturel en Picardie. Ces trophées, action phare du Dispositif Mécénat en Picardie, récompensent les projets des entreprises qui se sont engagées dans une démarche de Mécénat Culturel exemplaire. Parmi les 9 projets en lice, le jury a retenu trois lauréats qui se sont vus remettre des œuvres d'art réalisées par des artistes professionnels de la région.

Trois Prix ont été attribués :

- **Le prix des compagnies consulaires : Auprès de mon arbre (60)**
- **Le prix de l'Ordre des experts-comptables et du Conseil régional des Notaires : Mnémotek (60)**
- **Le prix des partenaires : Champagne Pannier (02)**

"Auprès de mon arbre"
Entreprise d'un salarié, dont l'activité concerne la taille et les soins aux arbres, abattage et démontage. Son action de mécène, bel exemple de mécénat de proximité, s'opère dans le cadre de la restauration-réhabilitation de l'église du village de Parnes, et témoigne de l'engagement des TPE et des artisans qui ont à cœur de préserver leur propre environnement.
Le dirigeant mène cette action à la hauteur de ses compétences, ses disponibilités et moyens.

"Mnémotek"
L'entreprise d'un salarié, adepte du livre par goût personnel, a répondu favorablement à l'annonce de la bibliothèque de Compiègne qui lançait l'opération "adopter un livre", dans le but de restaurer des ouvrages anciens. Thierry Voitot, à la tête de cette TPE depuis février 2005, était à la recherche d'une action de communication originale pour illustrer les valeurs de Mnémotek : la pérennisation, la valorisation et le partage des compétences et des savoir-faire.

"Champagne Pannier"
L'entreprise de 27 salariés, apporte un soutien au festival Jean de la Fontaine depuis 1991. Il se compose d'une partie financière, et d'une autre en nature (mise à disposition de locaux de réception, don de bouteilles de champagne..).
Ce projet fédérateur autour de l'auteur du XVIIe siècle, renforce l'identité culturelle du territoire.

Dispositif Mécénat en Picardie

Il rassemble la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les compagnies consulaires, le Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables Picardie-Ardennes et le Conseil régional des Notaires de Picardie, avec le soutien de la Caisse d'Epargne Picardie. Le Dispositif Régional recense et accompagne aussi bien les entreprises que les projets culturels dans leur démarche de mécénat. Le service est double : les projets des acteurs culturels sont étudiés pour définir les meilleures stratégies de recherche de mécènes ; les entreprises sont orientées vers des projets qui correspondent à leurs motivations.

Contacts :
DRAC Picardie - Christine Dogny - 03 22 97 33 00
christine.dogny@culture.gouv.fr
CRCI Picardie - Vincent Trelcat - 03 22 82 80 71
v.trelcat@picardie.cci.fr

Adresses utiles

Dispositif Mécénat en Picardie :
www.mecenat.picardie.net

DRAC Picardie :
www.culture.gouv.fr/picardie/

Ordre des experts-comptables :
www.ambition-mecenat.org

Ministère de la Culture
et de la Communication :
www.culture.gouv.fr

Admical : www.admical.org
(Association pour le développement du mécénat industriel et commercial, reconnue d'utilité publique)

Enquête mécénat 2008

Afin de mieux cerner vos pratiques et vos attentes en matière de mécénat, le Dispositif Mécénat en Picardie lance son enquête 2008.
Les résultats nous permettront de vous proposer un programme d'actions.
Nous vous remercions de compléter et de nous retourner ce questionnaire avant le 03 avril 2008.

VOTRE ENTREPRISE ET LE MÉCÉNAT - L'apport de la loi du 1er août 2003

A compléter et à retourner - Par courrier : **CCI Oise - Service Communication - Pont de Paris - BP 60250 - 60002 CEDEX BEAUVAIS**
ou par **fax : 03 44 79 80 69**

Raison sociale de l'entreprise.....

Adresse.....

Tél.....Courriel .....

Nom du contact.....

1. Avez-vous déjà, au titre de votre entreprise, fait des dons en faveur de projets liés à :

• la Culture ?	❑ Oui	❑ Non
• la Solidarité ?	❑ Oui	❑ Non
• la Santé ?	❑ Oui	❑ Non
• l'Environnement ?	❑ Oui	❑ Non
• Autres ?	❑ Oui	❑ Non

2. Pensez-vous que la défiscalisation proposée par la loi du 1er août 2003 (60 % du versement effectué à hauteur de 0,5 % du CA HT) soit un moyen incitatif pour une action de mécénat ?

❑ Oui ❑ Non ❑ Je ne connais pas la loi

3. Seriez-vous intéressé par une participation à un projet de mécénat :

• Seul	❑ Oui	❑ Non
• Dans un club d'entreprises	❑ Oui	❑ Non
• Dans une Fondation	❑ Oui	❑ Non

4. Dans quel domaine seriez-vous prêt à vous investir dans le cadre du mécénat :

Mécénat culturel

• Spectacle vivant (musique, théâtre, danse, cinéma…)	❑ Oui	❑ Non
• Création contemporaine (Arts plastiques, sculpture)	❑ Oui	❑ Non
• Patrimoine (Musées, monuments, archéologie…)	❑ Oui	❑ Non

Autre mécénat

• Solidarité	❑ Oui	❑ Non
• Santé	❑ Oui	❑ Non
• Environnement	❑ Oui	❑ Non

5. Pensez-vous que le mécénat contribue :

❑ à l'affirmation des valeurs de l'entreprise
❑ à la stratégie de communication de votre entreprise
❑ à la mobilisation de votre personnel autour d'un projet commun
❑ autre, précisez : _____

6. Je souhaite être informé des manifestations culturelles organisées dans l'Oise, à la recherche de mécènes. ❑ Oui ❑ Non

NB : Les réponses à ce questionnaire ne seront pas diffusées individuellement.
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude des pratiques des entreprises à l'égard du mécénat. Le destinataire des données est la CCI de l'Oise. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à CCI de l'Oise - Service communication - Pont de Paris - 60000 Beauvais

Avant le 29 février 2008

Vous devez établir votre déclaration de

taxe d'apprentissage

versez au CFA de la CCI de l'Oise

La Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise facilite vos démarches et met à votre disposition :

- *Une assistance administrative*
- *Le respect des délais*
- *L'envoi des documents fiscaux aux administrations concernées*
- *La vérification du calcul de votre taxe d'apprentissage*
- *La répartiton de votre taxe aux écoles de votre choix*

Vous pouvez réaliser votre déclaration en ligne et consulter la réglementation

www.intertaxe.org

Contact : Virginie Opsomer
Tél : 03 44 55 99 30
Fax : 03 44 66 42 19
apprentissage@cci-oise.fr

Depuis une dizaine d'années, le Pôle Qualité Santé Sécurité Environnement (QSSE) informe, conseille et accompagne les entreprises du département sur toutes les thématiques en la matière. Il s'inscrit dans les actions clefs de la CCI de l'Oise, acteur majeur dans le domaine du développement durable.

Vous accompagner EN SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Pour répondre aux attentes et besoins des entreprises, la Direction appui aux entreprises organise via son Pôle QSSE de nombreuses animations dont des réunions techniques (les clubs), des conférences, des conseils personnalisés et des pré-diagnostics terrains gratuits. Les chefs d'entreprise disposent ainsi d'une large palette d'outils pour s'informer, se mettre en conformité et progresser dans les domaines de la qualité, santé, sécurité au travail et environnement.
Développant de nombreuses collaborations avec des partenaires tels que l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la CRAM Nord-Picardie, l'Ademe, l'Ineris et le Conseil régional de Picardie, la CCI de l'Oise est ainsi en mesure d'obtenir et de proposer des financements aux entreprises (étude et investissement).

L'EAU ET LES DÉCHETS

Les entreprises sont très concernées par la thématique environnement : loi sur l'eau, gestion des déchets, gestion des produits dangereux… Les clubs techniques Eau et Déchets ont donc été créés depuis plus de 7 ans et apportent aux entreprises l'expertise essentielle pour mettre en place, dans leurs établissements, les réglementations en vigueur et aménagements techniques nécessaires. Le Pôle QSSE les accompagne de la phase d'information en passant par le diagnostic jusqu'à la réalisation du projet. Les participants de ces deux clubs ont accès à une veille réglementaire et technologique, et peuvent s'échanger les bonnes pratiques et expériences.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La santé et sécurité des travailleurs est une composante incontournable pour les entreprises. Elles sont soumises à des exigences croissantes. La responsabilité pénale, l'augmentation des coûts liés aux accidents nécessitent de réelles démarches en santé et sécurité de la part des dirigeants et une veille permanente dans ce domaine. Le Pôle QSSE les soutient dans leurs démarches en les accompagnant et en leur proposant un programme d'actions ciblées. L'une d'elles, le Club Santé et Sécurité au Travail (S&ST), est organisée en partenariat avec la CRAM Nord-Picardie, et offre les mêmes prestations que les Clubs Eau et Déchets, à savoir une veille réglementaire et technique, des réunions d'informations et une assistance à la mise en place des pré-requis en santé et sécurité au travail.

BIENTÔT L'ÉNERGIE

Toujours dans la même optique de répondre aux exigences du développement durable, le Pôle QSSE intègre prochainement un nouveau collaborateur, chargé de mission Energie, en partenariat avec l'Ademe et le Conseil régional de Picardie, afin de développer un plan d'actions adaptées aux besoins des entreprises.

CLUB SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Mardi 4 mars 2008
9h00 à 12h30 - Beauvais
Exposition aux produits dangereux et CMR
- Fiches d'exposition

CLUB DÉCHETS

Jeudi 7 Février 2008
14h00 à 17h30 - Beauvais
Présentation de la veille réglementaire en environnement
Rappel sur le contrat déchets, les documents de gestions et la traçabilité en matière de déchets
- Règles de stockage des déchets
- Filières de valorisation du Polystyrène

Mardi 11 mars 2008
14h00 à 17h30 - Beauvais
Présentation de la veille réglementaire en environnement
- Le transport des déchets : obligations et éléments à contrôler au niveau du chargement, vérifications liées au transport marchandises dangereuses
- Nouvelle réglementation sur le transfert transfrontalier de déchets
- Filière gaz et aérosols

CLUB EAU

A la CCI de l'Oise - Beauvais

Jeudi 28 février 2008
14h00 à 17h30
Présentation de la veille réglementaire en environnement
- Les différentes redevances et leur fonctionnement : redevance pollution, redevance de prélèvement, redevance assainissement en cas de raccordement au réseau communal

Jeudi 24 avril 2008
14h00 à 17h30
Présentation de la veille réglementaire en environnement
- Conséquences règlementaires de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)
- Le SDAGE de l'Oise : conséquences pour les entreprises
- Obligations des entreprises en terme de rejets
- Moyens de confinements des pollutions

CONFÉRENCE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jeudi 3 avril 2008
Journée - Beauvais

>Contact
Sandrine Tannière
Tél : 03 44 79 80 97
tanniere@cci-oise.fr

Les professionnels de l'agroalimentaire et des métiers de bouche ont pour obligation de prétraiter les eaux usées chargées en graisses issues de leurs activités. La CCI de l'Oise les soutient dans la mise en place de bacs à graisses.

LE BAC À GRAISSE : un équipement indispensable !

Les professionnels des métiers de bouche et les restaurateurs rejettent des eaux usées et chargées de graisses, qui sont susceptibles de colmater les canalisations et qui peuvent également être à l'origine de dysfonctionnement des stations d'épuration.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Différents textes règlementaires imposent aux professionnels concernés de prétraiter les eaux chargées en graisses issues de son activité professionnelle (art 29.2 du Règlement sanitaire départemental, art. L35-8 du Code de la Santé publique, Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, arrêté du 6 mai 1996…). Toute infraction à la loi sur l'eau est passible d'une amende de 300 € à 75 000 € et/ou d'une peine d'emprisonnement de deux mois à deux ans.

UNE SOLUTION : LE BAC À GRAISSES

Un bac à graisse retient les matières grasses issues de la cuisson des aliments, du lavage des locaux et du matériel (plonge et lave-vaisselle). Celui-ci doit être posé par une entreprise spécialisée dans la pose de bacs à graisses ou par un plombier.

DES AIDES APPROPRIÉES

Pour soutenir les professionnels dans cette mise aux normes, la CCI de l'Oise et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, ont signé une convention avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, qui prévoit l'obtention pour les professionnels des métiers de bouche (restauration traditionnelle et rapide, boucherie, charcuterie, poissonnerie) d'aides financières pour l'installation d'un bac dégraisseur. Ces aides s'élèvent de 20 à 40 % pour la fourniture et la pose du bac (montant HT). Le dossier est à monter avant de réaliser les travaux.

RAPPEL

Les huiles alimentaires usagées ne peuvent pas être éliminées par la collecte des ordures ménagères et ne doivent pas être déversées ou rejetées dans les égouts ou les bacs à graisse. Ces huiles font l'objet d'un stockage, d'une collecte et d'un traitement spécifiques.

>Contact

pour les restaurateurs :
Nicole Harleux
Tél : 03 44 79 80 19
harleux@cci-oise.fr

pour les TPE-PME agroalimentaire :
Sandrine Tannière
Tél : 03 44 79 80 97
tanniere@cci-oise.fr

La marque Imprim'vert

Imprim'vert a pour objectif la mise en place par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une amélioration de l'environnement. La CCI de l'Oise et la CMA de l'Oise sont référents Imprim'vert pour le département de l'Oise.

La gestion de l'environnement constitue pour les entreprises du secteur des industries graphiques à la fois une problématique à résoudre et un facteur de progrès à saisir. Problématique car les études montrent que 80 % des déchets toxiques (bains de révélateurs et fixateurs, solvants souillés…) ne sont pas éliminés correctement. Facteur de progrès car la protection de l'environnement représente un atout en terme d'image non négligeable auprès de la clientèle des imprimeurs. Par ailleurs, respecter les règles environnementales, c'est aussi progresser au niveau de la sécurité des salariés dans l'entreprise (évaluation du risque chimique par exemple).

Les entreprises des métiers graphiques qui s'engagent dans des actions concrètes de gestion de l'environnement ont la possibilité de se voir attribuer la marque Imprim'Vert®(*), marque reconnue et promue auprès de leur clientèle et de leurs partenaires.

La CCI de l'Oise a pour mission, en tant que référent national auprès des industriels de l'Oise, de les accompagner dans leurs démarches pour l'obtention de la marque Imprim'vert.

(*) Imprim'vert® est une marque déposée à l'INPI par la Chambre Régionale de Métiers du Centre et la Chambre de Métiers du Loir-et-Cher.

>Contact

Sandrine Tannière
Tél : 03 44 79 80 97
tanniere@cci-oise.fr

L'imprimerie Brard située à Esches, vient d'obtenir le premier label Imprim'Vert de l'Oise, en récompense de ses actions en faveur de l'environnement.

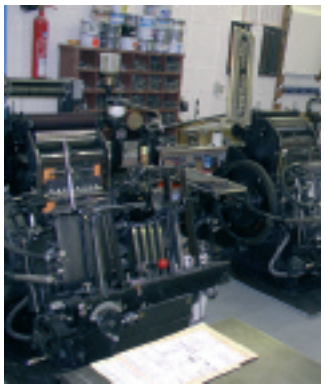

L'IMPRIMERIE BRARD, labellisée Imprim'Vert

Pour l'imprimerie Brard, l'environnement et le développement durable ne sont pas de vains mots. Depuis trois ans, son dirigeant Alexandre Dupuy, s'efforce de mettre en œuvre un plan d'actions en matière de protection de l'environnement. Tous les efforts consentis sont aujourd'hui récompensés par le label Imprim'Vert, remis en novembre dernier par Jacky Lebrun.

Cette marque est une véritable reconnaissance dans le milieu des industries graphiques. Gage de qualité, elle valorise l'imprimerie et ses savoir-faire auprès des clients et lui permet de se positionner auprès des collectivités locales, amenées à être très attentives sur ce sujet pour la passation de leurs marchés. De plus, pour Alexandre Dupuy, il s'agit aussi d'un contrat moral, "c'est un moyen de participer à notre échelle à la conservation de notre planète".

Repères

En 1865, Jules Brard, photographe de métier, crée l'imprimerie J. Brard.

- 40 employés
- Lieu : Hameau de Vignoru à Esches

UN RÉEL INVESTISSEMENT

Pour obtenir ce label, l'imprimerie a investi en temps et en moyens financiers. Elle s'est ainsi engagée à respecter scrupuleusement un cahier des charges : élimination conforme des déchets dangereux, sécurisation des stockages de produits dangereux liquides et abandon, pour l'offset, des produits étiquetés toxiques. Pour cela des solutions ont été mises en place : création d'une filière, en amont et en aval, de suivi, de stockage et d'acheminement des produits dangereux, mise à disposition de bacs de récupération sous les machines, remplacement de produits nocifs. Respecter les règles environnementales, c'est progresser au niveau de la sécurité des employés de l'imprimerie.

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement assuré par la CCI, référent national auprès des industriels du département de l'Oise, a permis de mener cette démarche exemplaire à son terme. Un conseiller technique a réalisé en collaboration avec le dirigeant un diagnostic environnement - sécurité de l'entreprise afin de vérifier la conformité réglementaire et technique des installations et le respect des critères d'attribution Imprim'Vert. La CCI de l'Oise a ensuite présenté le dossier de candidature de l'entreprise au comité national d'attribution, une fois les aménagements techniques réalisés.

L'AVENIR

Créée en 1865 et reprise en 1996, par la famille d'Alexandre Dupuy, l'imprimerie qui emploie 40 salariés, fournit les entreprises du département et de la région parisienne en support média papier. Elle ne cesse d'améliorer en permanence créativité, technicité, rapidité et compétitivité, afin de répondre au mieux aux demandes pointues de ses clients. Elle leur propose un service complet allant du studio de graphisme à l'impression et à la finition. Alexandre Dupuy, envisage d'ores et déjà, pour le renouvellement du label de mener une réflexion encore plus aboutie et de trouver des solutions pour la gestion de ses déchets banals, ses consommations d'eau et d'énergie et ses émissions par exemple de bruit. L'imprimerie Brard s'inscrit dans une réelle démarche de développement durable.

IMPRIM'VERT® Votre imprimeur agit pour l'environnement

Innovation dans l'élastomère

Outre sa participation au Midest 2007, salon mondial de la sous-traitance industrielle, Eladis, spécialiste de la fabrication de caoutchoucs et élastomères techniques, a remporté le Trophée Midest 2007, catégorie Innovation. Cette récompense distingue la mise au point d'un système de joint de porte anti-vandalisme pour wagon de RER.

Avec le concours de la RATP, Eladis a élaboré un joint en profil élastomère homologué feu/fumée, destiné à l'équipement des portes de véhicules de transport de personnes (métro, bus, train). La nouvelle conception du joint le rend impossible à arracher. Cependant il reste démontable par le personnel habilité. Les deux entreprises avaient pour objectif de garantir la sécurité des voyageurs en luttant contre le vandalisme, de réduire l'arrêt pour maintenance des matériels roulants et le coût élevé de remplacement des joints arrachés, sans aucune modification des éléments portants. Ce produit peut être largement utilisé dans d'autres secteurs d'activité ayant des contraintes semblables. Ce Trophée est la preuve d'un excellent partenariat entre client et sous-traitant.

Au service des malentendants

Depuis 15 ans, les malentendants peuvent faire pleinement confiance aux Laboratoires d'Audition Benoît, spécialistes de l'audioprothèse.

Le groupe Laboratoires d'Audition Benoît compte une trentaine de collaborateurs répartis sur 12 laboratoires dans l'Oise. L'audioprothésiste, suite à l'avis clinique d'un ORL (Oto-Rhino-Laryngologiste), écoute les besoins du client, tient compte de son environnement familial et professionnel, et propose l'appareil auditif à amplification numérique miniature le plus adapté. Le technicien assure également les réglages nécessaires et peut guider le patient dans le montage de demandes de remboursements. Il commercialise également des produits de prévention tels que des protections anti-bruit ou des bouchons anti-eau. Chaque magasin possède un atelier de fabrication, de réparation et des cabines audiométriques permettant de réaliser des tests auditifs de dépistage. L'entreprise joue un rôle social important en terme de prévention, la surdité ne concernant pas que les séniors.

Bébé Prestige fête son 1er anniversaire

Bébé Prestige propose depuis un an déjà sur le net, des produits pour choyer bébé, dès sa naissance : des robes de baptême en dentelle de Venise faites à la main, des vêtements personnalisés par la broderie, en coton biologique ou hypoallergénique, des bijoux, des décorations de chambre,... et surtout des corbeilles déjà composées ou à composer vous-même.

La société Bébé Prestige offre, uniquement sur Internet et en toute sécurité, une large gamme de cadeaux pour les enfants de 0 à 24 mois. Une fois la commande passée, les corbeilles composées de produits haut de gamme sont soigneusement élaborées, délicatement emballées, et envoyées.

Claude Myara, la cinquantaine, mère de deux enfants et grand-mère, s'est lancée dans la création d'entreprise à Lamorlaye, avec l'idée d'utiliser une corbeille comme contenant utile et agréable pour les cadeaux. Pari réussi aujourd'hui puisque le site Internet fête sa première année d'existence.

Mécanique et maintenance : la complémentarité

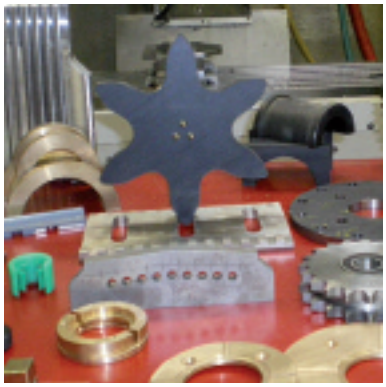

Après quelques années passées dans un grand groupe industriel, Jean-Pierre Baudin et Benoît Frionnet sont devenus chefs d'entreprise en 2006 en créant Maintenance Industrielle sur Site (MIS) à Beauvais.

Rapidement, de nombreux clients font appel aux deux entrepreneurs pour effectuer des interventions sur leurs machines industrielles de production et de fabrication. Souhaitant développer leur offre de services, ils se sont investis dans la reprise de l'entreprise Somec, basée également à Beauvais, et spécialisée dans la mécanique générale de précision. Sauvegardant les emplois et les compétences, JP. Baudin et B. Frionnet sont aujourd'hui en mesure de proposer un package complet à leur client, à savoir : entretien et maintenance mais aussi remplacement en urgence de pièces fabriquées directement dans les ateliers de Somec. Cette stratégie est véritablement fondée sur la complémentarité de la mécanique et de la maintenance. JB. Baudin suit actuellement le programme de formation-action Ecole des Managers de la CCI.

Brèves

Bravo Clément !

La finale du 52e Concours du Meilleur apprenti cuisinier de France qui s'est déroulée à Paris en décembre dernier a été remportée par Clément Guillemot. Agé de 18 ans, Clément a obtenu son CAP en juin après 2 années au CFA de la CCI de l'Oise à Gouvieux. Actuellement chez Paul Bocuse à Collonges (Rhône), son prochain objectif est la préparation du concours 2008 du meilleur apprenti cuisinier Europe. L'INFA Picardie "Le Manoir", partenaire depuis plus de 20 ans de la CCI de l'Oise, propose des formations du CAP à Bac+3 pour jeunes et adultes.

>Contact

INFA
Tél : 03 44 67 14 14
manoir@infa-formation.com

Brèves

Mercure d'Or

Cette année encore, un Mercure d'Or distingue un commerçant de l'Oise. Il s'agit du Laboratoire d'Audition Benoît, entreprise créée il y a 15 ans à Senlis, au service des malentendants. Elle connaît un développement continu et adhère au concept de développement durable par la proximité, l'attention, l'écoute et le sur-mesure de ses prestations. Laboratoire d'Audition Benoît est indépendant des fabricants d'appareillage et garantit un équipement personnalisé dans ses 12 centres de l'Oise.

L'actualité en images

Ancien apprenti du CFA de la CCI de l'Oise à Gouvieux, Clément Guillemot est le lauréat du 52e Concours du Meilleur apprenti cuisinier de France.

Yvon Berthelot artisan pâtissier-chocolatier à Noyon, a offert un Saint Nicolas en chocolat au Président Nicolas Sarkozy le 6 décembre dernier sous l'égide de la Confédération et Confrérie des chocolatiers de France.

Cérémonie des vœux du Président Jacky Lebrun en présence de nombreuses personnalités de l'Oise.

Une délégation de l'Oise s'est rendue à Jersey, destination desservie par la compagnie Blue Islands depuis l'aéroport de Beauvais-Tillé.

PAROLES D'EXPERTS

UNE QUESTION ? Ecrivez à : redaction@cci-oise.fr

D'INTERNET AU GPS : un droit de contrôle… sous haute surveillance

A l'heure des nouvelles technologies, le contrôle par l'employeur de l'activité des salariés n'est possible que s'il est justifié et strictement proportionné au but recherché.

DES RÈGLES À RESPECTER

La généralisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication offre à l'employeur de nouveaux moyens de suivre en permanence l'activité de ses salariés : badgeuses, vidéosurveillance, enregistrements Internet, système GSM/GPS. Pour autant, ce contrôle se trouve strictement encadré. Comme l'énonce l'article L 120-2 du Code du travail, l'employeur ne peut apporter aux libertés individuelles et collectives des salariés des restrictions qui ne soient pas proportionnées au but recherché.

• La consultation du CE

Le comité d'entreprise (ou à défaut les délégués du personnel) doit être obligatoirement consulté sur la mise en œuvre dans l'entreprise de moyens ou techniques permettant un contrôle de l'activité des salariés.

• L'information préalable du personnel

Le principe de transparence exige que les salariés soient directement informés de l'installation de tout dispositif pouvant les concerner (vidéosurveillance, traçage informatique, GPS).

• La déclaration à la C.N.I.L..

Dans le respect de la loi informatique et libertés, l'employeur doit déclarer auprès de la C.N.I.L. toute création ou modification d'un traitement automatisé d'informations nominatives.

• Le droit d'alerte des délégués du personnel

Les délégués du personnel relevant une atteinte aux droits des salariés peuvent exercer leur droit d'alerte en saisissant l'employeur, lequel doit mener une enquête et prendre les mesures nécessaires (L 422-1-1 du Code du travail).

LA MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

Tout en devant respecter le secret des correspondances privées, l'employeur peut fixer les conditions d'usage d'Internet dans l'entreprise.

• La position de la C.N.I.L.

Tout mail émis ou reçu depuis le poste de travail mis à disposition par l'entreprise est présumé revêtir un caractère professionnel, sauf indication manifeste par son auteur de l'objet privé ou personnel du message.

A ce titre, le courriel est susceptible d'être consulté ou enregistré par l'employeur, à condition que celui-ci ait informé les salariés des outils de sauvegarde utilisés.

• Le respect de la vie privée

Par contre, l'employeur ne peut prendre connaissance des messages explicitement personnels reçus ou émis par le salarié sur l'ordinateur mis à sa disposition (Cass. Soc. 02/10/2001 : arrêt NIKON).

LA GÉOLOCALISATION DES VÉHICULES

La géolocalisation des véhicules basée sur le G.P.S. est de plus en plus fréquente au sein des entreprises.

Elle permet d'améliorer les services proposés aux clients et usagers, notamment par une meilleure affectation et sécurité des déplacements.

Elle ne peut par contre permettre le contrôle de l'activité des salariés que dans un cadre strictement réglementé.

• Un usage proportionné

En raison de son caractère intrusif, ce dispositif doit être réservé aux situations où la prestation de transport ou de services est directement liée à l'utilisation du véhicule, ce dans une finalité de sécurité ou de facturation.

En outre, la géolocalisation ne doit pas conduire à un contrôle permanent du salarié, celui-ci devant avoir la faculté de désactiver la fonction à l'issue de son temps de travail.

Au regard de ces finalités, la C.N.I.L. a adopté une norme simplifiée pour réglementer les conditions de mise en œuvre des systèmes de géolocalisation des véhicules et les modalités de conservation des données.

• L'obligation d'information

Chaque salarié itinérant concerné doit être personnellement informé de l'objet et de la destination des données traitées ainsi que de son droit d'accès.

A défaut, l'attitude de l'employeur pourrait être assimilée à une filature électronique prohibée (Cass. Soc. 26/11/2002).

LA VIDÉOSURVEILLANCE

L'employeur n'est pas libre de filmer en "caméra cachée" son personnel.

• Un recours restrictif

Dans le respect du principe de proportionnalité, la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance dans les locaux de travail n'est valable :

- que si elle a été précédée d'une consultation du CE, d'une déclaration à la C.N.I.L. (si le système recourt à des fichiers informatiques) et d'une information directe des salariés,
- et que si elle s'inscrit dans un but de sécurité des personnes et des biens par rapport à un risque particulier de vols ou d'agressions.

• Sauf pour les locaux non affectés

S'agissant par contre des locaux à usage de réserve ou de stockage, l'employeur est autorisé, sans information préalable, à installer une caméra de surveillance et à utiliser les enregistrements comme moyen de preuve en cas de vols ou de détournements (Cass. Soc. 19/04/2005).

Rubrique rédigée en partenariat avec le Barreau de Beauvais
Palais de Justice - 60000 BEAUVAIS - Accueil : 03 44 45 61 21

A l'heure où les entreprises assujetties au 1 % Logement - dénomination usuelle de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction - s'apprêtent à verser leur contribution, nous avons fait le point avec un gestionnaire du 1 % sur la région Picardie, le CILOVA.

LE 1 % LOGEMENT, une contribution utile pour vos salariés

Marie-Laure Lafon, Directeur du 1 % logement au CILOVA répond à nos questions.

Les produits et services proposés dans le cadre du 1 % Logement sont-ils exclusivement réservés aux salariés des entreprises cotisant au 1 % Logement ?

Depuis 2003, par la volonté des partenaires sociaux, le 1 % Logement s'est adapté aux nouveaux modes de vie et a étendu son action en faveur d'une plus grande diversité de bénéficiaires : de nombreux produits et services sont proposés aux jeunes (moins de 30 ans en situation de recherche d'emploi et étudiants boursiers d'Etat) ainsi qu'aux salariés des PME, sans cotisation. Ces services sont gratuits, pour le salarié ET pour l'entreprise.

Face à la difficulté de se loger en secteur locatif et social, quelles solutions proposez-vous ?

Une grande partie des fonds du 1 % Logement sont investis pour la construction et la réhabilitation de logements locatifs sociaux. En effet, depuis 2004, le 1 % inscrit son action dans le mouvement de décentralisation pour contribuer, aux côtés des collectivités locales, à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat.

Ces évolutions profondes ont conduit les partenaires sociaux à définir progressivement de nouvelles orientations pour l'affectation des fonds autour de trois grandes catégories d'emploi :

- les investissements locatifs : actions de renouvellement urbain (ANRU), 1 % relance (subventions aux bailleurs sociaux pour la réalisation de logements PLUS et PLAI), offre de logements locatifs sociaux et conventionnés
- les versements à la Foncière Logement chargée de développer une nouvelle offre de logements locatifs privés destinés en priorité aux salariés des entreprises.
- les aides en faveur des ménages (financement de produits en droits ouverts et de l'accession à la propriété)

Depuis quelques années, le 1 % Logement a engagé une politique de modernisation et élargi ses moyens d'intervention pour accompagner les salariés tout au long de leur parcours résidentiel, en créant la gamme des produits "PASS®" et notamment les aides directes que sont l'Avance LOCA-PASS® (avance gratuite sous forme de prêt du dépôt de garantie) et la Garantie LOCA-PASS® (caution solidaire de l'organisme gestionnaire du 1 % Logement auprès du bailleur pour une durée définie), le Prêt SECURI-PASS® (accordé pour faire face aux remboursements des emprunts en cas de difficultés passagères).

Ces aides sont destinées aux salariés et aux jeunes de moins de 30 ans. Il s'agit d'aides distribuées en "droits ouverts" : tout demandeur qui remplit les conditions peut en bénéficier, en s'adressant à nos services.

Le 1 % logement intervient-il en ce qui concerne l'accession à la propriété ?

Les salariés d'entreprises assujetties au versement du 1 % Logement peuvent bénéficier de prêts Accession, pour la construction, l'achat d'un logement neuf ou ancien, avec ou sans travaux.

Ces prêts (appelés "prêts 1 %") leurs sont consentis à condition que ceux-ci accèdent à la propriété d'une résidence principale pour la première fois, ou qu'ils soient contraints de changer de résidence principale pour des raisons de mobilité professionnelle.

Des prêts PASS-TRAVAUX® peuvent être octroyés aux salariés du secteur privé non agricole, également selon le principe des droits ouverts, pour financer leurs travaux d'amélioration et d'aménagement à hauteur de 8 000 € (9 600 € sous conditions particulières), que ceux-ci soient propriétaires ou locataires. La gamme de travaux finançables est extrêmement large. Depuis 2002, le prêt PASS-TRAVAUX® est également accordé aux copropriétaires occupants et aux bailleurs personnes physiques pour financer la réhabilitation des copropriétés dégradées. En 2007, un nouveau dispositif a été mis en place pour faciliter l'accession à la propriété aux ménages aux revenus modestes : le PASS-FONCIER®.

Le Groupe CILOVA dispose également d'un service Conseil en Financement "EURO CIL Habitat Conseil". C'est un véritable service de conseil ET de financement, destiné à accompagner les salariés dans leurs projets d'accession à la propriété. Des conseillers sont dédiés à cette activité pour définir au mieux les besoins des salariés et trouver les solutions les plus adaptées à leurs situations familiales et financières (choix des prêts, meilleurs taux, assistance au montage des dossiers, accompagnement pour démarches administratives…).

Ce service est gratuit.

Vous évoquiez la mobilité professionnelle. En quoi le 1 % Logement peut aider les salariés amenés à quitter leur région pour la nôtre ?

Le parcours professionnel conditionne bien souvent le lieu d'habitation. Le CILOVA met à la disposition des entreprises et leurs salariés en mutation un service d'accompagnement de la mobilité professionnelle et une assistance logement des salariés :

- CIL-PASS mobilité® : ce service en réseau est une offre globale qui comprend l'ensemble des démarches liées au changement de logement (évaluation des attentes et besoins, présentation de notre région, de la ville d'accueil, proposition d'une sélection de logements, découverte de l'environnement pratique, aides à l'installation...).

Ce service est payant, mais peut être financé par l'Aide MOBILI-PASS®, une subvention d'un montant maximum de 3 200 € destiné à couvrir six mois de loyer et charges locatives en cas de double charge de logement et certaines dépenses liées changement de logement. Elle est accordée aux salariés des entreprises du secteur privé non agricole de 20 salariés et plus.

ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIÉS

Depuis 2006, la contribution "1 % Logement" n'est plus versée par les entreprises employant au moins 20 salariés.
Pour les entreprises dont l'effectif est compris entre 10 et 20 salariés (et qui auparavant versaient la contribution) les aides aux salariés sont maintenues, et le CILOVA s'est engagé à continuer à proposer l'intégralité de ses services aux entreprises concernées par ces nouvelles dispositions.

A QUOI SERT LE 1% LOGEMENT ?

La participation des employeurs à l'effort de construction correspond à l'obligation des entreprises du secteur privé non agricole, employant au moins 20 salariés (conformément à la nouvelle réglementation), de consacrer un pourcentage de leur masse salariale au financement du logement des salariés.
Fixé à l'origine à 1 % de la masse salariale, d'où l'appellation "1 % logement", ce taux a été progressivement abaissé pour atteindre 0,45 % depuis 1992.
Depuis sa création (en 1953), le 1% logement intervenait essentiellement dans deux domaines :

- l'investissement pour la réservation de logements locatifs dans le secteur HLM
- le financement de prêts aux salariés

A partir de 1996, il a élargi ses moyens d'intervention pour accompagner les salariés tout au long de leur parcours résidentiel, en créant de nouveaux produits et services :

- les produits "PASS®" en droits ouverts, appelés Passeports du 1 % Logement : Avance LOCA-PASS®, Garantie LOCA-PASS®, Prêt PASS-TRAVAUX® , Aide MOBILI-PASS®, Prêt SECURI-PASS®.
- les nouveaux services en réseau, proposés par les plate-formes EURO CIL auxquelles est affilié le CILOVA : CIL-PASS assistance® et CIL-PASS mobilité®.

Avance LOCA-PASS, Garantie LOCA-PASS, Prêt PASS-TRAVAUX, Aide MOBILI-PASS, CIL-PASS assistance, CIL-PASS mobilité sont des marques déposées pour le compte du 1 % Logement.

>Contact

www.cilova.com
www.aidologement.com/cilova

Pour dossier en ligne et info sur les aides financières
contact@cilova.com
Tél : 03 44 92 51 00

CFEnet
Le Centre de Formalités des Entreprises sur le Net

www.cfenet.cci.fr

Plate forme Internet des Centres de formalités des entreprises (CFE) des Chambres de commerce et d'industrie (CCI)

CFEnet, vos formalités en toute simplicité

Laissez-vous guider >>>

- DES INFORMATIONS EN LIGNE
- EN TOUTE SÉCURITÉ ET À TOUT MOMENT
- TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DE VOTRE DÉCLARATION À VOTRE CFE
- VOTRE ESPACE PERSONNEL : POUR SUIVRE VOTRE DÉCLARATION
- PLUS AUCUN IMPRIMÉ À REMPLIR

CFEnet, supprime les imprimés mais pas le contact.
CFEnet renforce la relation de proximité avec votre CFE correspondant.

CCI 60

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

chiffres d'affaires, investissements, construction de locaux professionnels, export-import, zoom sur les secteurs du commerce, de l'industrie et des services, nombre d'établissements, effectifs, créations...

Retrouvez chaque trimestre les chiffres clefs de l'économie de l'Oise sur www.oise.cci.fr

L'apprentissage a changé, c'est le moment d'y penser... !

de la Classe Préparatoire à l'Apprentissage

au BTS et BAC +3

Portes Ouvertes CFA de la CCI de l'Oise

samedi 2 février 2008
et
samedi 15 mars 2008
de 9H à 17H

ENVIRONNEMENT
- CAP "Opérateur des Industries du Recyclage"

VENTE/COMMERCE/ GESTION/BANQUE
- Classe Préparatoire à l'Apprentissage
- CAP Employé de commerce multi spécialités
- CAP Employé de Commerce spécialisé
- BEP Vente Action Marchande
- BAC Professionnel Commerce
- BTS Banque "Marché des particuliers"
- BTS Management des Unités Commerciales
- BTS Négociation Relation Client
- BTS Assistant Gestion PME/PMI
- Bachelor Professionnel Commerce/Vente
  - Assistant Commercial niveau IV (Bac)
  - Attaché Commercial niveau III (Bac + 2)
  - Manager Commercial niveau II (Bac + 3)

OPTIQUE LUNETTERIE
- BTS Opticien Lunetier

HÔTELLERIE RESTAURATION
- Classe Préparatoire à l'Apprentissage
- CAP Cuisine
- CAP Restaurant
- Brevet Professionnel Cuisine
- Brevet Professionnel Restaurant

AUTOMOBILE
- Classe Préparatoire à l'Apprentissage
- CAP Maintenance Véhicules Automobile
- BEP Maintenance Véhicules Automobile
- Mention Complémentaire Maintenance Systèmes Embarqués
- BAC Professionnel Maintenance Véhicules Automobile
- CAP peinture en Carrosserie (1 an)
- CAP Carrossier Réparation
- BEP Carrosserie
- Bac professionnel Carrossier option Réparation
- CQP "Technicien Electricien Electronicien Auto (post Bac en 1 an)"

CCI 60

Centre de Formation d'Apprentis
230 rue Charles Somasco • Parc d'Activités Sud
NOGENT SUR OISE
Tél : 03 44 55 99 00 • cfa@cci-oise.fr

CCI FORMATION

Votre publicité dans ce magazine

Tél : 03 44 79 80 94
Fax : 03 44 79 80 69
regie@cci-oise.fr

ÉVÉNEMENT

© : Christophe Blanc

Les Nuits de Feu, biennale internationale de feux d'artifice, auront lieu cette année dans le parc du Château de Chantilly jeudi 12, vendredi 13 et samedi 14 juin. Plus qu'un concours, les Nuits de Feu de Chantilly, véritable tradition, accueillent les meilleurs artificiers nationaux et internationaux pendant trois soirées exceptionnelles.

Au sein du Château de Chantilly, le musée Condé abrite la plus belle collection de peintures anciennes, après celle du Louvre. En hommage à celui-ci, le thème proposé pour cette 16e édition des Nuits de Feu sera "L'artifice, peinture du ciel". Ainsi, le jury et le public porteront toute leur attention sur le choix des couleurs et de la lumière utilisées par chacun des artificiers pour occuper l'espace et mettre en valeur l'architecture du site.

Les concurrents du vendredi et du samedi s'affronteront sur ce thème d'après les règles de concours des Nuits de Feu. Quant à la soirée du jeudi, elle est classée hors concours. Les trois artificiers retenus pour cette soirée inoubliable devront proposer une programmation innovante, originale, unique voire expérimentale au sens artistique du terme.

Cet événement pyrotechnique est devenu incontournable pour les artificiers concurrents sur le plan économique, artistique et médiatique. Ainsi, le Bouquet d'Or attribué à Chantilly, fait désormais partie des grandes références des curriculum vitae des artificiers.

>Contact

www.nuitsdefeu.com

MUSIQUE

Le festival Le Blues autour du Zinc se déroulera à Beauvais du 6 au 15 mars 2008, avec une programmation très ouverte, qui transformera nombre de cafés de la ville en autant de petites scènes Blues. Chaque année en mars, la vague musicale du Blues autour du Zinc amène 200 artistes en provenance de tous les continents.

L'équipe du festival élabore un programme permettant aussi bien la découverte d'artistes que la rencontre avec les représentants des divers courants musicaux de la grande famille du blues. Au fil d'une soixantaine de concerts, s'entrecroise tout ce qui fait le blues aujourd'hui : des découvertes régionales aux formations internationales. Venez écouter Bob Brozman, ce génial musicien, qui dégage un bonheur et une joie de vivre et de jouer irradiante, mais aussi Scott McKeon Band, Boo Boo Davis, Dan Melrose ou encore Zeb Heintz. Ne passez pas à côté de Michele Ann Kelly et Never The Bride ni de Shane O'Farrell. Et bien sur toujours les fanfares dans les rues de Beauvais avec cette année le pipe band venu tout droit d'une île irlandaise !

>Contact

Réservations : 03 44 15 30 30
www.zincblues.com

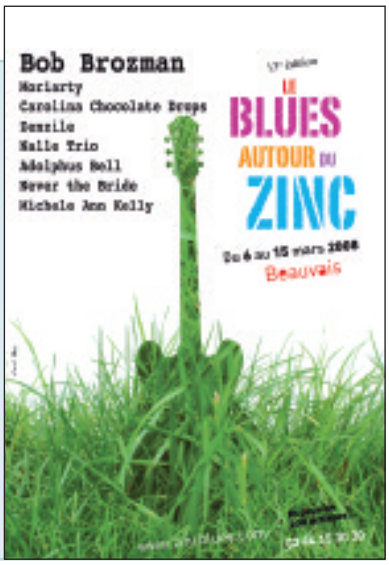

GASTRONOMIE

Réservez votre table dans un cadre chaleureux où les saveurs ne manqueront pas de vous surprendre. Entre amis, en famille ou avec vos collaborateurs et partenaires, l'équipe passionnée de l'Auberge du Gros Poirier se fera le plus grand plaisir de vous accueillir afin que vous puissiez passer un agréable moment.

Reprise en décembre 2005 par Martine et William Bonnet, l'Auberge du Gros Poirier est passée d'une cuisine familiale à une cuisine raffinée et gastronomique, d'autant que le chef n'est autre que Alain Le Rest, reconnu par les guides nationaux. Ensemble ils proposent à la clientèle, dans une grande salle fleurie et lumineuse, des mets uniquement à base de produits frais, des poissons sauvages et anciens légumes, un peu oubliés de nos jours. L'Auberge sert également de succulents plateaux de fruits de mer et homards. Repas d'affaire ou de famille, cérémonies et même plats à emporter peuvent être commandés. On peut également se faire plaisir plus simplement avec des menus à des prix attractifs. Parking privé à disposition.

>Contact

Auberge du Gros Poirier
Ouvert du lundi au dimanche midi
1 route nationale 1 - 60430 Abbecourt
Tél : 03 44 89 20 34

Brèves

Billets de 200 francs "Montesquieu"

Après le 31 mars 2008, les billets de 200 francs "Montesquieu" ne seront plus échangeables et n'auront donc plus de valeur. Jusqu'à cette date, ils peuvent être échangés contre des euros dans les caisses des succursales de la Banque de France.
Un conseil : n'attendez pas la date limite.

>Contact

Banque de France - Beauvais
Tél : 03 44 06 36 66

Brèves

Un interlocuteur social unique

Depuis début janvier, le régime social des indépendants (RSI) assure une mission d'interlocuteur social unique pour l'ensemble de la protection sociale des artisans, des industriels et des commerçants. Le RSI exécute le recouvrement de l'ensemble des cotisations et contributions personnelles du chef d'entreprise concerné, à savoir : assurance maladie-maternité, indemnités journalières, retraite de base et complémentaire, invalidité-décès mais aussi la CSG, la CRDS et les cotisations d'allocations familiales. Une seule facture, un seul interlocuteur et une simplification administrative attendue par les entrepreneurs.

>Contact

RSI Picardie : 03 22 46 81 50
contact@picardie.le-rsi.fr
www.le-rsi.fr

Réussir l'ouverture de son magasin de textile

Guide pratique rédigé par sept experts reconnus de la distribution spécialisée, cet ouvrage offre "un tout en 1" regroupant de nombreuses connaissances utiles pour réussir la création d'un commerce de textile.

En consultation au service documentation de la CCI.
Fabienne Frenais - Tél : 03 44 79 80 39 - frenais@cci-oise.fr

Le guide de la location-gérance

A l'aide de modèles, conseils et exemples basés sur l'expérience de juristes, ce guide accompagnera locataires-gérants et propriétaires dans leurs démarches de création ou de transmission de leur commerce.

En consultation au service documentation de la CCI.
Fabienne Frenais - Tél : 03 44 79 80 39 - frenais@cci-oise.fr

Le guide des financements européens pour les entreprises

A qui faire appel pour financer le développement d'un nouveau produit ou service, la mise au point d'un procédé de fabrication novateur ? Parmi les solutions, les aides de l'Union européenne sont souvent ignorées. Ce guide, rédigé avec le soutien de l'Euro Info Centre, explique aux entreprises comment s'y prendre, quelle aide solliciter et comment formuler sa demande.

En consultation au service documentation de la CCI.
Fabienne Frenais - Tél : 03 44 79 80 39 - frenais@cci-oise.fr

Sur le web

Le site officiel des déclarations sociales

www.net-entreprises.fr

Guichet unique de l'information publique des services de l'Etat destinée aux TPE-PME

www.pme.service.public.fr

Commandez votre certificat électronique en ligne

www.chambersign.fr

Agenda mondial des salons : conférences, congrès et salons professionnels

www.eventseye.com/salons.html

CESSION/REPRISE

Pôle CESSION REPRISE

Départ à la retraite, réorientation professionnelle, difficultés de développement, réalisation de l'actif ... Dirigeants, anticiper et préparer en toute confidentialité la transmission ou la cession de votre entreprise avec le pôle Cession/Reprise de la CCI de l'Oise. Au quotidien, nos conseillers vous informent et vous accompagnent dans votre projet, depuis la formalisation de votre offre jusqu'à la mise en relation avec les repreneurs potentiels.

>Contact

CCI de l'Oise
Direction Appui aux entreprises
Tél : 03 44 79 80 88
E-mail : tillier@cci-oise.fr

OFFRES DE CESSIONS

C2007/27

Cession d'un fonds de commerce, ayant comme activité, la rénovation de l'habitat. Activité sous enseigne nationale renommée.

Activité créée en 1992. Activités : fourniture et installation de stores, fenêtres, portails portes de garage, volets. Clientèle : locale. Localisation : Compiègne (60). CA 2005 252 K€ - 2006 : 302 K€. Compte tenu de la prochaine fermeture du site de Senlis, le CA pourrait atteindre 520 K€. Effectif : 4. Immobilier : Show room de 140 m² + 100 m² d'exposition extérieure. Bail 3/6/9 (petits équipements de la maison). A la location : 6 860,90 € HT / trimestre (charges et frais de gestion inclus). Accompagnement du dirigeant : oui. Motif cession : retraite. Prix de cession du fonds : 60 K€

C2007/25

Cession totale ou partielle d'une société de services en logistique et entreposage. Marché de niche à développer.

SAS créée depuis de plus de 10 ans au capital de 40 000 €. Activités : prestations de services aux entreprises / logistique. Stockage / Préparation de commandes - Conditionnement de lots / Distribution. Clientèle : Gde distribution - Multinationales - Groupes industriels. Localisation : Nord de Paris - Accès direct A1. Marché : France et Europe. CA 2006 : 973 K€. Effectif : 4 + le dirigeant. Immobilier : 3500 m² (surface de stockage) sur terrain de 10 000 m². Loyer mensuel : 30 € HT / m²/ an. Accompagnement dirigeant : à convenir. Motif cession : changement d'activité. Prix de cession : 775 K€.

C2007/20

Cession d'une pâtisserie à notoriété reconnue.

Entreprise individuelle reprise en 2000 et existante depuis plus de 60 ans. Activités : pâtisserie, confiserie, chocolaterie, sandwicherie, traiteur. Localisation : emplacement de 1er ordre en centre ville de Clermont (60). CA : 240 K€. Effectif : 2.5. Immobilier : boutique et arrière boutique de 25 m² chacune, 5 pièces à l'étage et un laboratoire de 150 m². Loyer mensuel : 1206 € HT. Accompagnement du dirigeant : oui 2 semaines au moins. Motif cession : changement de région. Prix cession fonds : 250 à 280 K€.

C2006/28

Cession totale d'une TPE spécialisée dans la mécanique générale de précision, à très bonne rentabilité.

SARL au capital de 47 K€. Activités : mécanique de précision. Clientèle : 80 % secteur aéronautique & automobile. Marché : régional + IDF. Localisation : limite Oise et Val d'Oise. CA 2006 : 553 K€. Effectif : 3. Immobilier : atelier + bureaux en bon état. A la location : 1530 € TTC/mois. A la vente : 110 K€. Accompagnement du dirigeant : possible à convenir. Motif cession : retraite. Prix de cession du fonds de commerce : 320 K€.

C2006/03

Cession totale d'une PME spécialisée dans la transformation de matières plastiques par injection, offrant de belles perspectives de développement.

SARL créée en 1966 au capital de 7622 €. Activités: transformation de matières plastiques par injection et travaux de montage associés. Clientèle: industries, secteur cosmétiques, verreries, jardineries. Moyens: 5 presses horizontales. Localisation: Est de l'Oise. Marché: sous-traitance - National. CA en 2004: 200 K€. Effectif: 3 personnes. Immobilier: terrain de 1500m2 dont 300 m² d'atelier - pavillon de fonction - entièrement clos. Parking. Soit à la location: 22 K€/an et à la vente : 250 K€. Accompagnement du dirigeant: possible de 3 à 6 mois, à négocier. Motif cession: retraite du dirigeant. Prix de cession du fonds de commerce : 250 K€.

C2008/03

Cession d'un restaurant.

SARL créée en octobre 2001 au capital de 8000 €. Activités : Restauration traditionnelle - Pizza sur place et emporté - Bar. Clientèle : 80 % locale - Rayon de 15 km et passage. Localisation : emplacement sur axe routier et proche du centre ville. CA : 188 K€. Effectif : 2. Immobilier : restaurant 40 m² (32 couverts), bar, avec cuisine, équipements neufs et F3 à l'étage. Loyer mensuel : 633 €. Accompagnement : oui. Motif cession : changement géographique. Prix cession fonds : 120 K€ à 130 K€.

C2008/02

Cession d'une société de vente et installation de piscines et équipements périphériques.

Entreprise créée en octobre 2000 puis passage en SARL en Janvier 2003. Activités : réalisation de piscines en coques polyester. Concession groupe national. Installation complète (terrassement...) Fourniture équipements de sécurité. Activité Spa / hammam/sauna à développer (< 5 %). Clientèle : particuliers + résidences de loisirs. Localisation : sud Picardie - proximité axe RN2. Marché : Picardie / IDF/Nord Pas de Calais/Normandie. CA 2006 : 1 180 k€. Effectif : 8. Immobilier : 322 m² bureaux + 2000 m² exposition sur terrain ou plus. Loyer mensuel : à définir. Accompagnement du dirigeant : oui à négocier. Motif cession : retraite. Prix de cession : 380 à 400 K€.

Vous avez un local professionnel disponible à la location ou à la vente sur le département de l'Oise, Atelier - Bureau - Entrepôt - Site industriel,

la CCI de l'Oise vous propose sa BOURSE de LOCAUX PROFESSIONNELS.

(mise en relation avec les prospects)

Contact : Marie-Madeleine MOREL • Tél : 03 44 79 80 74 • morel@cci-oise.fr

AÉROPORT PARIS BEAUVAIS TILLÉ

Beauvais, l'aéroport des compagnies les moins chères

Blue Air web.com — www.blueairweb.com

blueislands — www.blueislands.com

centralwings PAY LESS, EXPECT MORE — www.centralwings.com

RYANAIR.COM LA COMPAGNIE LA MOINS CHERE — www.ryanair.com

WIZZ — www.wizzair.com

www.aeroportbeauvais.com